

II

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
à l'Ambassadeur de France au Canada

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 17 avril 1950

N° 43

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre note n° 46 du 6 avril 1950, par laquelle vous me faites savoir que le Gouvernement français est disposé à conclure avec le Gouvernement canadien un accord conçu dans les termes suivants:

(Voir note n° I)

"1°—Les citoyens canadiens..... comme dangereuse pour l'ordre public."

Le gouvernement canadien agréé les dispositions précitées et je suis autorisé à vous confirmer que votre note constitue avec la présente réponse un accord entre les deux Gouvernements qui entrera en vigueur le 1^{er} mai 1950.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

L. B. PEARSON.